

MARCHÉ DE SAUMUR DU SAMEDI 8 AOUT 1894

Froment-commerces, l'hectolitre	21	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	20 45	Veuve	2
Métail	15 85	Mouton	2 40
Seigle	11 25	Porc	1 60
Orge	11 15	Poulets la couple	4
Avoine	8 50	Dindonneaux	8
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	28	Oies	8
Haricots rouges	26	Beurre le kilog.	2 40
Fèves	—	(Eufs la douzaine	0 95
Noix	—	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	15	780 kilog.	80
Sel les 100 kil.	15	—	—
Son	16	—	—
Pommes de terre, la barrique,	10	—	—
Farine, la culasse de	62	—	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	—	—
id. 2 ^e id. Of. 36 66	—	—	—
id. 3 ^e id. Of. 35	—	—	—

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 150 à 200
Champigny	150 à 200
Varrains	150 à 200
Bourgueil	160 à 200
Restigné	150 à 200
Chinon	130 à 150
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 200 à —
Ordinaires, environs de Saumur	155 à 140
Saint-Léger et environs	120 à 130
Varrains et environs	135 à 140
Le Puy-Notre-Dame et environs	115 à 120
La Vienne	115 à 120
Cidre de Bretagne	la barrique 36 à —
Cidre de Normandie	40 à —
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	42

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

	FROMENT	AVOINE
Angers,	de 18 » à 19 »	de 10 » à 11 »
Saumur,	de 18 75 à 19 »	de 9 » à 10 »
Cholet,	de 18 25 à 19 »	de 9 » à 10 »
Baugé,	de 19 50 à 20 »	de 9 » à 10 »
Segré,	de 19 » à 20 »	de 10 » à 11 »
Beaupréau,	de 19 50 à 20 »	de 9 75 à 10 »
Montfaucon,	de 19 75 à 20 »	de 9 75 à 10 »
Montrevaux,	de 19 » à 20 »	de 10 » à 11 »
Chemillé,	de 19 50 à 20 »	de 10 » à 11 »
Champtoceaux,	de 19 50 à 20 »	de 9 50 à 10 »
St-Florent-le-Vieil,	de 19 50 à 20 »	de 9 25 à 10 »
Vihiers,	de 19 50 à 20 »	de 9 50 à 10 »
Brissac,	de 19 » à 20 »	de 9 25 à 10 »
Chalonnnes,	de 19 » à 20 »	de 9 » à 10 »
Doué,	de 19 50 à 22 »	de 9 50 à 10 »

Nantes, blés d'Amérique, de 26 » à 27 » les 100 kilos.
Nantes, blés d'Algérie, de 23 » à 23 50 les 100 kilos.
Nantes, bons blés français, de 24 » à 25 50 les 100 kil.

MAGASIN PITTORESQUE
JOURNAL ILLUSTRÉ BI-MENSUEL
Jouvet et C^o, 5, rue Palatine, Paris.
Paris, un an . . . 40 fr. — Départements, 42 fr.
Union postale 43 fr.

Sommaire du 31 juillet 1894

Au bord de l'Oise (1 grav.), M. A. P. — Le tailleur de Paul-Louis Courier. — La manutention mécanique des wagons (3 grav.), M. Alfred de Vaulabelle. — La destruction des oiseaux, suite (2 grav.), M. E. Oustalot. — La voûte d'acier (1 grav.), M. M. — La mélinite et les explosifs de guerre (suite), M. le commandant d'Equilly. — La caricature politique et religieuse, suite (2 grav.), M. Eugène Muntz. — Les voyages de M. Chaffanjon, suite (1 grav.).

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

Séparation de biens

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du huit août mil huit cent quatre-vingt-onze,
A la requête de Madame Anne Aubier, veuve en premières noces du sieur Chrétien Heinrich, et épouse en second mariage du sieur Emile-Marcel Chaugé, avec lequel elle demeure à Saumur, rue des Capucins,
Contre ledit sieur Emile-Marcel Chaugé,
Il appert que :
M^{me} Chaugé a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec le sieur son mari.
Pour extrait rédigé par moi, avoué soussigné, ayant occupé pour M^{me} Chaugé sur sa demande.
Saumur, le dix août mil huit cent quatre-vingt-onze.
(607) V. LE RAY.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant exploit de Marcombre, huissier à Saumur, en date du cinq août mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré ;
Et à la requête de M. Athanase-Désiré Bineau, propriétaire, maire de la ville de Doué, membre du Conseil général de Maine-et-Loire, demeurant à Doué, agissant au nom et en qualité de maire de ladite ville de Doué, en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du quinze février dernier, et d'un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire en date du vingt et un mai mil huit cent quatre-vingt-onze,
Pour lequel domicile est élu en l'étude de M^e V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n^o 12,
Notification a été faite à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son parquet, sis au Palais de Justice de ladite ville, rue du Palais-de-Justice,
De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour par M^e LE RAY, avoué, de la copie dûment timbrée, collationnée, signée et enregistrée d'un acte dressé par M^e GUYARD, notaire à Doué, le onze juin mil huit cent quatre-vingt-onze, enregistré et transcrit, contenant vente par Madame Eugénie-Augustine Bernier, propriétaire, veuve de M. Eugène Guinaudeau, ladite dame demeurant à Doué, et M. Ernest-Eugène-Napoléon Guinaudeau, cuisinier, de-

meurant à Paris, rue des Batignolles, n^o 26, à la ville de Doué, représentée par son maire M. Athanase-Désiré Bineau, sus-nommé,
D'une maison, située à Doué, rue des Fontaines, dont la plus grande partie sert à l'exploitation de l'hôtel de la Boule-d'Or, et le surplus occupé par Madame veuve Guinaudeau, vanderesse, et M. Sillard, fabricant de chaussures.

Comprenant :
Un principal corps de bâtiment à gauche en entrant, élevé sur caves, composé d'un rez-de-chaussée de six pièces, d'un premier étage ayant six pièces également, grenier au-dessus, petite cour derrière ; un hangar faisant suite audit bâtiment, écurie au fond de la cour garnie de ses crèches et mangeoires ;
A droite de la porte d'entrée, une écurie avec grenier au-dessus ;
A la suite, une petite maison formant l'angle de la rue des Fontaines et de la rue Saint-Pierre, occupée par Madame veuve Guinaudeau, consistant en trois pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier étage, petite cave ;
En suite de cette maison, longeant la rue Saint-Pierre :
Deux écuries, grenier au-dessus, buanderie et ses accessoires, four dans ladite buanderie ;
Et un autre corps de bâtiment à droite de la cour, ayant façade sur la rue Saint-Pierre, ayant au rez-de-chaussée cinq pièces ; un premier étage et grenier sur le tout, caves voûtées sous ce bâtiment ;
Grande cour au milieu des bâtiments ci-dessus, ayant accès sur la rue des Fontaines, par une porte cochère ;
Puits avec pompe dans cette cour ;
Le tout, en un seul tenant, compris au plan cadastral sous le numéro 1149 de la section D, pour une contenance de treize ares cinquante centiares, joignant au couchant la rue des Fontaines, au midi la rue Saint-Pierre, au levant un bâtiment appartenant à la Fabrique de l'église Saint-Pierre de Doué, au nord la petite rue Saint-Pierre,
Moyennant, outre les charges, le prix principal de quarante-six mille francs.
Avec déclaration à M. le Procureur de la République près le Tribunal de Saumur que ladite notification lui était ainsi faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'il ait à prendre dans le délai de deux mois sur l'immeuble vendu telles inscriptions d'hypothèques légales qu'il avisera et que, faute par lui de ce faire dans ledit délai et icelui passé, l'immeuble dont s'agit passera entre les mains de la ville de Doué franc et quitte de toutes dettes et charges de cette nature.
Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires, indépendamment des vendeurs, sont :
1. M. Eugène Guinaudeau, en son vivant propriétaire à Doué ;
2. Madame Julie Gaudicheau, propriétaire, veuve de M. Pierre Ouvrard, demeurant également à Doué ;
Et 3^e M. Pierre Ouvrard, en son vivant propriétaire, demeurant aussi à Doué ;
Et que tous ceux qui ont des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, es-qualités, il fera publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires de l'arrondissement de Saumur, conformément à la loi.
L'avoué de la ville de Doué,
(608) V. LE RAY.
UN JEUNE HOMME demande
Une place de garçon de magasin ; FERAIT DES COURSES.

Adjudication de Droits de Chasse

Le Maire de la commune de Rou-Marson informe le public que l'adjudication des droits de classe sur les biens communaux de Rou-Marson aura lieu, à la Mairie de ladite commune, le 23 août, à 4 heures du soir.
Les personnes qui auraient besoin de renseignements sont priées de s'adresser à la Mairie de Rou-Marson. (608)

A CÉDER
Magasin de Mercerie
Et de Bonneterie
Situé dans un bon quartier de la ville.
S'adresser au bureau du journal.

A Céder présentement
MAGASIN D'ÉPICERIE
ET ROUENNERIE
Situé en face l'église de Bagreux
DROIT AU BAIL
S'adresser à M^{mes} LBOUGRE.

ENTREPOT
CIDRE DE BRETAGNE
PREMIÈRE QUALITÉ
P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

ON DEMANDE une BONNE
SÉRIEUSE ayant déjà élevé des enfants. — Inutile de se présenter sans de très bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME demande
Un place de cultivateur-jardinier ou cocher.
Disponible fin septembre.

VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
PRÉCIEUX POUR MÉNAGES
Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales
Hors concours depuis 1885
SE MÉFIER DES IMITATIONS
Exiger la signal du B^{me} J. v. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette.
Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

CH. COURALEAU
BICYCLETTES 28, rue St-Nicolas, 28 **TRICYCLES**
SAUMUR
Vente — Échange — Location — Leçons
Exposition permanente des nouveaux modèles, 24, RUE DE LA FIDÉLITÉ

ATELIER de Réparations **Pièces détachées ACCESSOIRES**

Seul représentant de
RUDGE — CLÉMENT — PHÉBUS — STARLEY



ÉPICERIE PARISIENNE
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
IMBERT & FILS
Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.
Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.
Citronnade rafraichissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.
Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5 75.
Sirops de fantaisie, le litre 1.75 ; pur sucre, 2.25.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS
Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaillé à toutes les Expositions.
Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.
Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :
Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.
En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.
Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1894 **MAIRE,** Certifié par l'imprimeur soussigné,


